

# Compte rendu de la séance du 29 janvier 2021

---

Date de la convocation: 25/01/2021

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Adèle KUENTZ*

**Présents** : Adèle KUENTZ, Jérémie BARANOWSKI, Alain MICHEL, Julie ADAMI, Marec BRANDI, Isabelle BUTTNER SORIA, Marie-José FINIELS, Régine MICHEL,

**En visio** :Johann MAUBOUSSIN, Laurence TERRAS

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:** Jeremy KALA

**Secrétaires de séance:** Laurence TERRAS et Régine MICHEL

---

## **Ordre du jour:**

- Choix d'un prestataire pour les modifications du site internet
- Avis concernant l'acquisition éventuelle de la Source de la Pinée
- Délibération pour nommer le représentant du personnel au CNAS
- Renouvellement de l'autorisation donnée au maire d'ester en justice et de donner mandat à un avocat
- Rappel réflexion à engager pour la demande de subvention du Département dans le cadre de la contractualisation
- Délibération pour compléter la demande de FODAC Aménagement Village
- Règlement de la coupe affouagère
- Changement des représentants au RGPD sur conseil juridique
- Point sur les commissions de travail
- Compte rendus des réunions déchets de la CCSPVA

-----  
La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de Mme le Maire Adèle KUENTZ.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils sont d'accord pour rajouter à l'ordre du jour une délibération en complément de la délibération "D-2020-079 Volets Roulants" afin de pouvoir régler la facture. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux si d'éventuelles remarques ou corrections sont à apporter au compte rendu de la séance précédente.

Le conseil municipal approuve à 7 voix pour et 3 abstentions le compte-rendu tel qu'il a été rédigé.

---

## **1- Délibération en complément à la délibération D-2020-079 Volets Roulants ( D 2021 004) : Règlement de la facture avant le vote du budget 2021 et devis des panneaux bois**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal le contenu de la délibération n° D-2020-079 concernant la pose des volets roulants dans le bâtiment communal comprenant la maison commune et la mairie. Il a été omis dans le texte de cette délibération de mentionner que la somme permettant le règlement de la facture correspondante serait à inscrire au Budget Général 2021, et que, dans l'attente du vote de celui-ci, le conseil municipal autorisait Mme le Maire à régler cette facture (Investissement Opération 150 pour 12 815 €TTC).

De plus le devis des panneaux bois triangulaires des 2 grandes baies précédemment demandé est parvenu en mairie. Il s'élève à 748 € 35 TTC.

Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce devis, sur la pose de ces panneaux bois, et sur l'inscription de la somme correspondante au Budget Général 2021, ainsi que sur le paiement de la facture avant le vote de celui-ci (Investissement Opération 150 pour 748 € 35 TTC).

Mme le Maire met au vote ces 2 points.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

-de compléter la délibération D-2020-079 comme proposé par Mme le Maire afin d'inscrire cette somme au Budget Général 2021 (Opération 150) et d'autoriser Mme le Maire à régler la facture des volets roulants d'un montant de 12 815 € TTC avant le vote du budget.

-d'approuver le devis et la pose des panneaux bois d'un montant de 748 € 35 TTC, d'inscrire cette somme sur le Budget Général 2021 (Opération 150) et d'autoriser Mme le Maire à régler la facture correspondante avant le vote du budget.

## **2-Mise à jour site et communication population ( D 2021 006)**

**Mme Laurence TERRAS et M Johann MAUBOUSSIN en visioconférence pour cette séance du conseil municipal, sont déconnectés et n'ont plus accès à la réunion par visio le temps de traiter ce point. Ils ne peuvent ni voir ni entendre ni participer.**

Mme le Maire informe le conseil municipal que le site internet de la commune conçu en 2011 doit être réactualisé et qu'une réflexion est en cours pour communiquer avec la population via des SMS.

Mme le Maire présente 3 devis :

-ErGraphConception : A l'origine de la conception du site

482,14 €HT pour la mise à jour du site

160,71 €HT pour le nettoyage du site

Total 642,85 €HT

35,71 € HT coût horaire

-WebSenso : Entreprise de Charges

4500 €HT pour créer un nouveau site

pas de coût horaire indiqué

-MonPro : Entreprise de Gap

895 €HT pour créer un nouveau site

80 €HT coût horaire

Mme le Maire précise que le secrétariat de mairie et plusieurs élus maîtrisent la mise à jour régulière des articles du site actuel, et qu'elle est donc favorable à le garder et à réaliser sa réactualisation. Excepté ErGRaphConception, les entreprises

contactées proposent une réfection entière du site et n'ont pas fourni de devis sur la demande d'actualisation du site actuel.

Etant donné les travaux de la commission communication sur la mise en place de nouveaux outils de communication à la population, Mme le Maire propose :

- de choisir un prestataire pour le rafraîchissement du site internet et pour d'autres travaux relatifs aux outils de communication numérique (SMS, mails...).
- d'allouer une enveloppe budgétaire 2021 de 2000 € TTC maximum pour ce projet

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à 8 voix pour (Mme Terras et M Mauboussin ne participant pas au vote):

- de confier les travaux prévus par la commission communication à ErGraphConception
- d'autoriser Mme le Maire à signer les devis de l'entreprise ErGraphConception à concurrence de 2000 € HT maximum.

### **3- Source de La Pinée**

Mme le Maire dresse un bilan de l'état des ressources en eau potable sur la commune, en s'appuyant sur les données du schéma directeur d'eau potable.

Elle souligne qu'aujourd'hui la commune ne manque pas d'eau potable et que la ressource n'est pas menacée.

Comme vu lors de la dernière séance du conseil municipal, d'après le schéma directeur d'alimentation en eau potable une sécurisation de l'alimentation du hameau des Forests est à envisager. Sur le reste des unités de distribution, la ressource apparaît suffisante à moyen terme. A plus long terme, il est toujours intéressant de sécuriser la ressource en eau, c'est à dire d'envisager de nouvelles ressources.

Dans le schéma directeur AEP, les propositions de recherche de nouvelles ressources sont un pompage dans la Durance, ceci n'est pas simple et représente des coûts très importants (plus de 540 000 €).

Une étude du bureau Geosynergie présente l'analyse de 3 sources.

Cette étude conclut que parmi les 3 étudiées, seule la source de la Pinée présente un potentiel intéressant: "la source présente un véritable intérêt en matière de complément de captage."

Cette source est privée, et il est important pour l'avenir du village de ne pas passer à côté du potentiel de celle-ci. Si à long terme la commune était menacée de faiblesse dans ses ressources en eau cette source pourrait s'avérer très utile. Aussi dans un 1er temps, il est intéressant que la commune acquiert le terrain (0,5 hectares) sur lequel se trouve cette source. Ceci avait été proposé lors du dernier mandat mais n'avait pas été voté à majorité.

Les propriétaires du terrain avec la source sont toujours prêts à échanger leur terrain (0,5 hectares) contre des terrains communaux (env. 2 hectares de terrains inutilisés et inutilisables pour la commune) à condition qu'ils puissent utiliser ces terrains pour du pâturage, or les terrains envisagés dans un 1er temps sont situés en amont des captages pour l'eau du Planeuil (le pâturage pourrait donc y être contre indiqué).

Comme décidé lors des derniers conseils municipaux, l'étude sur les périmètres de protection des captages d'eau potable va se lancer, un bureau d'étude va donc prochainement venir estimer l'ampleur des périmètres et les mesures à envisager pour chacun d'entre eux, priorité de l'étude sera demandée pour celui du Planeuil.

Si les périmètres de captages ne permettaient pas aux propriétaires de la source de faire pâturer sur les terrains "visés" en 1er lieu, ces derniers seraient peut être intéressés par d'autres terrains communaux.

Mme le Maire demande au conseil municipal un accord de principe sur la question de l'acquisition de cette source via un échange de terrain, certes déséquilibré en terme de surfaces, mais où commune comme propriétaires s'y retrouveraient, ceci afin de ne pas passer du temps pour rien sur un dossier et pour éviter de déranger les propriétaires en cas de non volonté de la majorité du conseil d'acquiescer la source de la pinée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'avancer sur cet échange à l'amiable, échange où commune et propriétaires de la source puissent être intéressés.

#### 4-Correspondant CNAS ( D 2021 002)

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Piégut est adhérente au CNAS, afin d'assurer le volet social obligatoire de la commune envers son personnel. Le correspondant titulaire nommé en 2014 n'est plus en poste à la mairie de Piégut depuis plusieurs années. Le correspondant suppléant est la secrétaire actuelle.

Il convient de désigner un nouveau correspondant titulaire ainsi que son suppléant par délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer :

-Flor JOLLY MACIEL comme correspondant titulaire

-Marianne JAMET comme correspondant suppléante

#### **5- Autorisation donnée au Maire d'ester en justice pour défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Marseille dans l'affaire concernant le dossier CALLEWAERT( D 2021 001)**

Vu l'instance enregistrée au Tribunal Administratif de Marseille présentée par Monsieur Guy CALLEWAERT

Vu les articles L.2132-1 et -2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser Mme le Maire à représenter en justice la commune de Piégut devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans l'affaire concernant le dossier de M Callewaert

- de donner mandat à Maître Yann ROUANET, Avocat, pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire

-d'autoriser Mme le Maire à signer la convention d'honoraires présentée par la SCP Rouanet pour cette affaire

#### **6-Subvention du Département dans le cadre de la Contractualisation**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est possible d'obtenir une subvention d'environ 21 000€ du département dans le cadre de la contractualisation.

Cette enveloppe peut servir à financer des projets dit structurants ne rentrant pas dans les aides habituelles attribuées via l'autre subvention du département dénommée FODAC. Ce fonds peut notamment être utilisé sur des projets eau et assainissement, pour Piégut uniquement pour les parties études, le système de facturation au forfait n'atteignant pas 1€/m<sup>3</sup> cette aide ne fonctionne pas pour des travaux.

Cette aide peut être sollicitée pour le développement des services de proximité, pour le développement des circuits courts (mais attention pas d'aide directe ou indirecte à l'activité économique), pour l'aménagement des pistes forestières, de circuitsVVT ou autres..., pour un projet relatif à des logements communaux si le nombre est supérieur à 3.

Il est possible de cumuler plusieurs opérations, le montant de la subvention est limité à 70% d'un montant de travaux HT plafonné, soit une enveloppe de l'ordre de 30 750 €HT de travaux.

Plusieurs conseillers municipaux donnent déjà des pistes de recherches pour des projets d'investissement :

- Abécédaire de la BioDiversité
- Chemins Pédestres et VTT
- Pistes de ski de fond
- Changement du mode de chauffage (actuellement au fuel) du bâtiment Mairie Maison Commune Ecole
- Amélioration de l'isolation des logements locatifs communaux (combles)

Mme le Maire demande à ce que chaque élu continue d'y réfléchir d'ici la fin du 1er semestre 2021 pour faire remonter au département les projets envisagés et ainsi solliciter les subventions avant 2023.

## **7- Subvention FODAC**

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de compléter la demande de FODAC (Fonds départemental d'aide aux communes) du Département jusqu'à atteindre un montant maximum de travaux de 16 363€ HT avec une aide plafonnée à 55% soit 9000 €.

Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé de demander cette aide pour les aménagements du cimetière. Les devis actuels pour ces travaux s'élèvent à 13 885€ HT. Il reste donc une somme de 2 478€ sur laquelle il pourrait être espéré une aide de 55%.

Pour compléter les travaux subventionnables, il pourrait être envisagé d'ajouter des modules de type « parcours de santé » aux Auches et des bancs (peut être à Jussel) pour cette demande de subvention FODAC. Ceci laisse l'opportunité de continuer l'aménagement du village dans les prochains mois si cela est souhaité en diminuant l'impact financier (subvention à 55% espérée).

D'autre part M le 1er adjoint continue de travailler sur l'aménagement du cimetière en demandant un devis pour des enfeux.

Ces différentes solutions seront à étudier lors de la prochaine séance du conseil municipal.

## **8- Règlement coupe affouagère**

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion s'est tenue en mairie avec les 4 garants de la coupe affouagère afin de revoir le règlement d'exploitation et surtout de préciser qu'en cas de déménagement il n'était pas possible de déroger à la règle de l'obligation de brûler le bois sur la commune.

Un règlement du pillage sera aussi à élaborer.

Certains conseillers n'ayant pas eu le temps de consulter le document déposé sur l'espace privé du site de la mairie, cette question est reportée à la prochaine séance du conseil municipal.

## **9-Nomination d'un délégué à la protection des données ( DPO ) dans le cadre du RGPD( D 2021 003)**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la Réglementation Générale de la Protection des Données, la commune de Piégut a signé une convention avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.

Mme le Maire informe le conseil municipal que par délibération n° 2020-027 prise le 7 juillet 2020, elle avait été nommée Délégué à la Protection des données DPO.

Par souci d'impartialité, il est conseillé de nommer DPO une personne autre qu'un élu.

- Mme le Maire propose de nommer M Jean-Pierre MARTIN du syndicat Agedi comme étant le DPO de la collectivité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents, décide de nommer comme DPO de la collectivité, M Jean-Pierre MARTIN d' AGEDI

### **10-Modification Délibération D-2020-14 Commissions Elus ( D 2021 005)**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal le contenu de la délibération D-2020-14 concernant la composition des commissions des élus.

Elle propose de revoir cette liste.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, modifie la délibération comme suit :

#### **-Commission Logement :**

##### Déjà présents :

Jérémi BARANOWSKI  
Régine MICHEL  
Laurence TERRAS  
Alain MICHEL

##### A rajouter :

Adèle KUENTZ  
Johann MAUBOUSSIN

#### **-Commission Finances :**

##### Déjà présents :

Adèle KUENTZ  
Jérémi BARANOWSKI  
Alain MICHEL  
Marie-José FINIELS

##### A rajouter :

Julie ADAMI

##### A enlever :

Johann MAUBOUSSIN

#### **-Commission Communication :**

##### Déjà présents :

Adèle KUENTZ  
Jérémi BARANOWSKI  
Isabelle SORIA  
Laurence TERRAS

##### A rajouter :

Marec BRANDI

La composition des autres commissions reste inchangée.

## **11- Compte rendu de la commission déchets de la CCSPVA**

Mme le Maire donne un compte rendu de la commission ordures ménagères de la communauté de communes CCSPVA dont elle fait partie.

Elle souligne qu'elle accorde beaucoup d'importance à ce domaine, pour la planète, les enfants et les répercussions financières.

Un magazine de la CCSPVA sera distribué en Février dans les boîtes aux lettres de tous les habitants à des fins explicatives.

La collecte est maintenant gérée par la CCSPVA, le traitement des différents déchets est réalisé par des entreprises extérieures qui répondent à un appel d'offres. Des marchés sont ensuite signés pour plusieurs années.

La redevance ordures ménagères qui sera demandée en 2021 à chaque foyer passera à 185 € annuels (au lieu de 165 € en 2020)

Sur le site de la CCSPVA, toutes les infos concernant la collecte ou le traitement des déchets sont facilement accessibles.

Pour la période 2021-2023, il est nécessaire de diminuer le volume des déchets et de mettre l'accent sur le compostage individuel ou semi collectif.

Mme le Maire propose de réfléchir à ce qu'il est possible de faire sur Piégut dans ce domaine.

Une formation "composteur" a été proposée par la CCSPVA, 2 conseillères municipales sont intéressées pour la suivre.

Pour information, la CCSPVA met à disposition des habitants des composteurs individuels au prix de 15 € l'unité à partir du 1er mars.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**\* Départ à la retraite de l'agent de cantine :** L'agent de cantine va prendre sa retraite prochainement, certainement au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**\*Arrêté de circulation sur les pistes forestières verglacées et enneigées :** Un arrêté est en cours de rédaction, la réglementation est complexe, Mme le Maire a engagé cette réflexion par rapport à sa responsabilité en cas d'accident, et à la dégradation des pistes .

**\*Eclairage des Forests :** Mme le Maire et certains élus ont l'impression que la lumière du nouvel éclairage public aux Forests est plus vive qu'attendue. M Lacour de CEGELEC a été interrogé par téléphone. La température des lampes LED a bien été respectée ainsi que les heures de baisse d'éclairage la nuit comme convenu par convention.

**\*Droit à la formation des élus :**

Une journée de formation des élus sur les budgets communaux a été suivie par Mme le Maire, le 1<sup>er</sup> adjoint et 2 élus, le document est disponible en mairie.

D'autres journées de formation élus seront proposées.

De plus une information sur le Droit Individuel à la Formation est disponible sur l'espace privé du site de la mairie.

**\*Une invitation à une réunion ayant pour thème la construction bois organisée par l'association des communes forestières est distribuée aux élus**

**\*Mise aux normes de 2 poêles à granules installés dans 2 logements communaux anciens :**

Un devis a été reçu en mairie pour leur mise en conformité.

Un 2ème devis voir un 3ème seront demandés pour comparaison.

Mme le Maire souhaite faire réaliser ces travaux assez rapidement pour des raisons de sécurité pour les locataires.

La séance est levée à 23h30

Mme Le Maire  
Adèle KUENTZ

